

ON S'ABONNE A LYON : chez M. Marius Chastaing, gradué en droit, rue Saint-Jean, 53, au 2^e.

A LA CROIX-ROUSSE, chez M. Lardet, plieur, cours des Tapis,

LA TRIBUNE LYONNAISE,

Revue politique, sociale, industrielle, scientifique et littéraire
des Travailleurs.



RÉDACTEUR EN CHEF : LE CITOYEN MARIUS CHASTAING.

Les échanges de journaux et tout ce qui concerne la rédaction, rue Saint-Jean, 53, au 2^e.

6 f. par an, 1 f. en sus pour les départements; 2 f. à l'étranger.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Il ne s'agit plus d'examiner jusqu'à quel point cette assemblée représente la révolution de février; la France entière doit se rallier autour d'elle. Sa conduite, dans les derniers événements, sous la présidence du citoyen Sénart, a été digne; on dirait même qu'elle a puisé, au contact de ces événements, une énergie dont nous ne l'avions pas cru susceptible. Loin de dire avec le *Peuple souverain* qu'elle trahit la république, nous pensons au contraire qu'elle l'a sauvée. Mais il est des républiques de plus d'une sorte; il nous faut veiller à ce qu'une république entourée d'institutions monarchiques ne s'intronise pas parmi nous. Nos efforts constants doivent donc tendre à déjouer les machinations de l'aristocratie, soumise mais non vaincue; il faut que la république française soit démocrate, nous n'ajoutons pas sociale, parce que c'est un mot vide de sens; est-ce qu'il peut exister une révolution qui n'agisse pas sur la société? Donc toute révolution est sociale; celle de février aura produit son œuvre lorsque le dogme de l'égalité aura triomphé et alors la société sera radicalement changée.

Le premier coup de fusil tiré sur la place du Panthéon a, par une coïncidence remarquable, frappé le premier arbre de la liberté planté en 1791. Notre devoir est de relever cet arbre de la liberté. Le moment nous paraît propice; la fièvre démagogique a cessé, le langage de certains journaux a diminué de violence, et le nombre des réactionnaires ou prétendus tels, des girondins, ainsi qu'on nous qualifiait il y a à peine un mois, s'est accru tellement qu'il est devenu un non sens. Nous n'en donnerons pour exemple que la proclamation du citoyen Martin Bernard aux Lyonnais. Le peuple commence à comprendre que les intérêts matériels, tout respectables qu'ils sont, ne peuvent venir qu'en seconde ligne et comme conséquence d'un principe gouvernemental; il comprend qu'une révolution a pour but un changement social, pour moyen un changement politique, et que ce n'est que lorsque le but est atteint, que la réforme industrielle s'opère; il comprend que le temps est un élément nécessaire et que l'humanité, dans sa vie dont le terme est inconnu, ne peut s'en passer d'avantage que l'homme dans sa vie restreinte; enfin le peuple comprend l'erreur commise par lui en se privant du concours des hommes d'ordre et auxquels le sentiment direct du besoin n'a pas ôté la puissance de l'idée; il comprend qu'il a fait fausse route et qu'en cherchant la réaction où elle n'était pas, où elle ne pouvait être, il a créé une réaction véritable, celle des hommes qui n'ont rien oublié, ni rien appris. Cette dernière, qui n'a aucune racine dans la société actuelle, se perdra bientôt par sa violence; forte contre l'émeute, elle est impuissante contre la discussion.

Dans notre dernier compte-rendu des travaux de l'assemblée nationale, nous nous étions arrêtés à la discussion sur l'Algérie et au discours de Pierre Leroux. Nous disions : ce n'est pas le tout d'indiquer le mal, il faut le remède; l'assemblée nationale lui a tenu le même langage, et c'est sans aucune hostilité que beaucoup lui ont dit : concluez donc. Là est l'écueil où viennent se briser tous les systèmes les mieux conçus; il n'y a de système possible que celui de la démocratie, liberté, égalité, fraternité.

Pour obéir à une nécessité du mécanisme des finances, le pouvoir exécutif vint ensuite demander des fonds secrets. C'est en même temps un vote de confiance, et l'assemblée ne crut pas devoir le refuser. Nous réprouvons cette imitation de la monarchie. Sur la question de confiance, nous disons que le pouvoir ne doit pas être subordonné à une question d'argent; le pouvoir doit

être attaqué ou maintenu franchement; le tolérer jusqu'à ce qu'il demande des subsides était bon sous la royauté, administrant en vertu d'un droit inhérent à elle; la voix du peuple ne pouvait se faire jour que lorsque le monarque descendait au rôle de solliciteur. Quant à la question des fonds secrets en elle-même, nous ne dénonçons pas leur utilité, mais le pouvoir exécutif doit rendre compte tous les mois à une commission qui lui donnerait décharge des sommes dépensées pour le service de l'Etat.

Le 19 juin, le citoyen Armand Marrast, au nom de la commission, déposait le projet de constitution. Nous nous livrerons à son examen dans le prochain numéro.

Le 21 juin, un secours de cent mille francs était voté pour les anciens détenus politiques. C'est un acte de justice, et nous nous y associons, malgré l'observation du citoyen Brunel que la conséquence du vote était la condamnation des juges qui avaient prononcé les condamnations. Eh! oui, sans doute, ils ont bien pu exécuter les lois, mais en les exécutant ils ont été les séides de la tyrannie; ils ont forfait à la justice, à moins qu'on ne prétende que le magistrat est une machine inerte destinée à fonctionner sans aucune appréciation du juste et de l'injuste, aujourd'hui pour César et demain pour Pompée. Nous ne consentirons jamais à ravalier ainsi la magistrature; elle ne doit condamner que des coupables, et qui-conque s'est révolté pour le triomphe de la démocratie méritait la reconnaissance de tous, à moins que la démocratie eût tort, car le succès d'une cause est étranger à la justice même de cette cause.

En même temps, l'Assemblée apprenait les désastres de la Martinique. Gardons-nous d'accuser le gouvernement provisoire d'avoir accompli un grand acte de justice par l'abolition de l'esclavage. Ce crime de lèse humanité ne pouvait subsister plus longtemps.

Ensuite sont venus des jours néfastes! Une jacquerie au sein de Paris! Le 28 juin, l'Assemblée nationale a repris ses séances régulières après avoir adressé à la nation un manifeste pour l'éclairer sur les dangers de l'anarchie. Elle a voté, le 29 juin, une pension de 5000 fr. à la veuve du représentant du peuple, le général Négrier, réversible sur ses deux enfants. Nous approuvons cet acte de rémunération, mais nous n'en dirons pas autant du décret qui accorde un grade dans l'armée au fils de cette respectable victime; les grades doivent être le prix de services personnels et non la récompense de ceux rendus par un père quel-qu'illustre qu'il soit. C'est là une réminiscence de l'idolâtrie monarchique.

L'acte le plus éclatant du bon esprit qui anime l'assemblée en général a été la nomination du citoyen Marie, membre du dernier pouvoir exécutif à la présidence; il a obtenu 414 suffrages sur 790 votants. Son concurrent, présenté par la réaction, le citoyen Dufaure, n'en a eu que 297; 61 voix ont été données au citoyen Lacrosse, et 18 ont été perdues.

Le général Lebreton a remplacé le général Négrier dans la questure; les citoyens Georges Lafayette, Corbon, Lacrosse, A. Marrast, Cormenin et Portalis, ont été élus vice-présidents dans l'ordre suivant des votes : 467 voix, 465, 543, 531, 298 et 290 que nous croyons utile de recueillir. Les citoyens Edmond Lafayette et Emile Pean ont été nommés secrétaires; le premier, par 487 suffrages; le second, par 502.

Les ateliers nationaux, devenus un danger par suite de leur mauvaise organisation, ont été dissous, mais le droit au travail sera maintenu, et le ministre des finances nous paraît être entré dans une voie rationnelle en proposant un prêt de cinq millions à l'industrie du bâtiment qui oc-

cupe un grand nombre d'ouvriers, et un crédit de trois millions à répartir entre les associations ouvrières qui se formeraient.

Le retrait de la loi du rachat des chemins de fer s'est trouvé une nécessité moins financière que politique. Il faut, à tout prix, rassurer le capital, effrayé par le gouvernement provisoire, pour avoir mal-à-propos sacrifié aux tendances du communisme; il en sera de même du projet de loi sur les assurances, mais nous espérons bien que le principe ne sera pas abandonné, et que le gouvernement exécutera ces deux mesures démocratiques lorsqu'il pourra le faire sans danger, c'est-à-dire lorsque chacun sera convaincu qu'il agit en dehors du communisme.

La séance du 5 juillet a été bonne pour le parti réactionnaire. A la majorité de onze voix (514 contre 505) sur 417 votants, un amendement, présenté par le citoyen Bonjean, à un projet de loi en faveur des instituteurs primaires a été adopté. Cet amendement étant un blâme formel contre le ministre de l'instruction publique, ce dernier a été obligé de donner sa démission, et il a été remplacé par le citoyen Vaulabelle. Nous avons toute confiance en ce dernier, auteur d'une remarquable *Histoire des deux restaurations*, et dans toute autre circonstance nous applaudirions à sa nomination, mais, dans l'Etat, c'est une défaite pour la démocratie, seulement la réaction n'a pas osé présenter un des siens. Le prétexte dont on s'est servi pour renverser le citoyen Carnot est futile; on a voulu frapper en lui un des premiers ministres de février. Nous devons avouer néanmoins, pour être sincère, que le citoyen Carnot n'avait pas toutes nos sympathies. On se souvient des attaques que le journal *la Réforme* dirigea contre lui antérieurement à la révolution de février; nous étions alors aussi ses adversaires; nous accusions sa tiédeur, et nous avons vu avec peine que, le lendemain de la victoire, il ait voulu aller au-delà de ce que la raison demandait. Sa circulaire, lors des élections, a fait un tort immense à la démocratie, tout en croyant la servir. *Errare humanum est.*

Nous ferons remarquer que le citoyen Carnot a été renversé dans une séance où n'assistaient que 617 représentants; que sont donc devenus les 473 qui ont pris part au vote de la présidence? N'est-ce pas scandaleux de voir un si grand nombre de mandataires du peuple déserteur leur poste, 285 sur 900, près du tiers; une négligence aussi coupable ne peut être tolérée. Pour y remédier, nous proposerions, pour chaque absence non motivée, la première fois, une amende de 100 fr.; la seconde fois, de 500 fr., et la troisième fois, l'appel au peuple pour remplacer son représentant.

Un emprunt de 150 millions avec la banque, et moyennant l'aliénation d'une partie des forêts de l'Etat, a été voté sous la menace d'une banqueroute immédiate si le projet du gouvernement était amendé.

C'est au milieu de cette pénurie du trésor que l'assemblée alloue 420,000 fr. par an au président du conseil, et 48,000 aux ministres. En vérité, nous aurons de la peine à comprendre la démocratie. Si l'on veut détrôner l'aristocratie de l'argent, il faut que l'exemple parte du pouvoir lui-même; nous tenons à ce que les traitements des plus éminents fonctionnaires ne soient pas trop élevés afin que l'égalité reçoive une sanction morale, qu'aucune corruption ne puisse avoir lieu, et que les fonctionnaires ne s'attachent pas trop eux-mêmes à leurs fonctions. Celles-ci ne doivent pas être l'occasion d'une fortune scandaleuse. Nous aurions désiré 36,000 fr. pour les chefs du pouvoir exécutif, et 25,000 fr. pour les ministres. Il y aurait par là proportion avec les traitements des employés subalternes. Il n'y aura de république démocratique en France que si l'on adopte cette base. Ceux qui préféreraient l'argent à

l'honneur de gouverner la société ne sont pas dignes de cet honneur; qu'ils se livrent aux chances de l'industrie et du commerce.

Sur le rapport du citoyen Pascal Duprat, le décret du gouvernement provisoire qui limitait les heures du travail a été aboli. Nous croyons que le gouvernement provisoire a eu tort de lancer ce décret, au moment même de la crise industrielle, mais puisqu'il était promulgué on devait le maintenir, car il nous paraît essentiellement juste, et l'intérêt matériel doit être subordonné à l'intérêt moral; or, ce dernier veut qu'il soit accordé à l'homme, non-seulement des heures de repos, mais des heures qu'il puisse consacrer à l'étude, et pour cela il faut que la loi intervienne.

L'élection du citoyen Quatre-barbes a été annulée par un motif qui nous paraît juste; tous les cantons n'avaient pas voté le même jour.

Un grand nombre de propositions sont à l'ordre du jour, ou à l'examen des bureaux; nous en rendrons compte lorsqu'elles arriveront à la discussion. On ne doit pas oublier que la *Tribune lyonnaise* n'a pas pour but de satisfaire à la légitime exigence de ceux qui désirent connaître les nouvelles; c'est une simple et modeste revue, un journal de doctrine et de défense des droits de la classe ouvrière, qui ne dispense pas des journaux quotidiens.

Le citoyen Emile Girardin, rédacteur de la *Presse*, a été rendu à la liberté; nous nous félicitons de ce qu'aucune charge ne s'est élevée contre lui, et il faut espérer qu'il en sera de même des autres hommes de la presse. A quoi bon conspirer et en appeler aux armes quand on a une plume!

— Une cérémonie funèbre en mémoire des victimes de juin a eu lieu le 6 de ce mois à Paris, et dans toutes les églises de France.

— Les obsèques du citoyen Affre, archevêque de Paris, mort victime de son dévouement dans les fatales journées de juin ont eu lieu le 7 juillet.

— Le projet de loi sur l'instruction primaire, présenté par le citoyen Carnot, ministre de l'instruction publique, est un grand pas en faveur de la démocratie. Cette instruction sera gratuite et forcée; on en viendra plus tard, nous l'espérons, à la rendre égalitaire. L'admission gratuite aux écoles Polytechnique, St-Cyr et Normale, décrétée par le même ministre, est encore un acte que nous ne saurions trop louer.

ALLEMAGNE. — Le despotisme tremble; nos frères de Germanie seront bientôt maîtres pour la république, déjà la noblesse a été abolie. — La Russie rassemble ses armées et menace la Prusse. Le Czar voudrait renouer la sainte alliance des rois; les peuples seront-ils assez sages pour lui faire défaut!

ANGLETERRE. — L'Irlande se prépare à une levée de boucliers.

ESPAGNE. — Le parti carliste a levé l'étendard de la révolte. Cabrera est entré dans l'Arragon. — Le parti progressiste tend aussi à sortir du joug où le féroce Narvaez le retient. On s'attend, dans la Catalogne à une explosion républicaine. Dieu veuille qu'elle réussisse! Nous serons toujours pour la démocratie contre la royauté clé de voûte de l'aristocratie. C'est contre cette dernière, mais contre elle seule que nous maintenons le principe; *l'insurrection est le plus saint des devoirs*, parce qu'il nous paraît juste de faire à l'aristocratie une guerre sans relâche.

ITALIE. — La prise de Vicence paraît avoir démoralisé les patriotes italiens. Qu'ils se souviennent qu'un peuple n'est digne de la liberté qu'autant qu'il sait mourir pour elle.

Le citoyen AMBERT, nouveau préfet du département du Rhône, est arrivé à Lyon le 6 de ce mois, et a fait connaître le lendemain son arrivée par une proclamation simple et énergique qui doit lui concilier la bienveillance de tous.

— Le même jour, le citoyen MARTIN-BERNARD, commissaire extraordinaire au gouvernement, a quitté la ville pour aller remplir, à l'Assemblée nationale, son mandat de représentant du peuple; il a voulu également laisser aux Lyonnais des paroles de paix dont nous ne pouvons qu'apprécier la noble expression, tout en regrettant qu'il ne les ait pas fait entendre plus tôt; il eût par là rassuré les intérêts alarmés, fait taire la calomnie. D'ailleurs, nous croyons que le gouvernement républicain exige impérieusement des communications fréquentes et patriotiques entre l'autorité et les citoyens. C'est avec satisfaction que nous avons lu dans la proclamation de Martin Bernard, le passage suivant: « Qu'il soit permis à un vieux soldat de la liberté de vous le dire: ce problème (la vie industrielle) ne peut être résolu que par le temps et la discussion; l'ordre est la principale condition d'existence de la république. Avec le suffrage universel, il n'est pas une seule vérité politique ou sociale qui ne puisse triompher. » Oh! pourquoi n'a-t-on pas toujours, depuis février, tenu ce langage au peuple? que de maux on eût évité,

et combien la démocratie serait aujourd'hui plus puissante.

On lit dans le *Salut public*.

« Quelques personnes nous transmettent des observations sur la nomination de M. DENAN, au commandement provisoire de la garde nationale de Lyon. Nous pouvons affirmer que nous avons une connaissance assez exacte de l'énergie et du patriotisme de M. Denan pour garantir à nos correspondants que, sous sa direction, la garde nationale de Lyon ne faillira pas à la mission d'ordre et de sécurité publique. »

Nous pouvons ajouter à ce que dit notre confrère que le citoyen Denan, ancien officier, chevalier de la légion d'honneur et décoré de juillet, a été collaborateur du *National*, et l'un des fondateurs de la *Chronique de Seine-et-Marne*, journal qui succomba sous le coup des lois de septembre. Notre opinion sur lui n'a pas changé depuis le jour où il a été présenté, dans la *Tribune lyonnaise*, comme candidat à l'Assemblée nationale. C'est avec plaisir que les républicains sincères, mais non démagogues, le voient à la tête de la garde nationale de Lyon.

Le *Peuple souverain* a annoncé que le club central avait formé dans son sein un comité directeur, composé de onze membres, dont le citoyen Grinand est président. C'est là une mesure grave, car il y a le germe d'un comité de salut public. Nous ne connaissons pas les citoyens actuellement en exercice, et nous ne les attaquons pas; mais en les supposant, ce qui est très possible, animés des meilleures intentions, peut-on répondre de leurs successeurs? La liberté ne périt que par ses excès, qu'on ne l'oublie pas! La république est-elle possible si un gouvernement occulte s'organise en face d'elle? et, d'un autre côté, la démocratie lyonnaise est-elle tout entière dans le club central? consent-elle à abdiquer son libre arbitre, à livrer les destinées de la patrie à ceux qui s'imposent ainsi à elle, sans autre mandat que celui de quelques clubs plus ou moins nombreux! Nous adjurons les véritables républicains de conjurer le péril que recèle cette combinaison dont nous admirons l'audace, mais dont nous redoutons les conséquences pour la liberté.

Lyon, le 12 juillet 1848.

Au rédacteur :

Citoyen, la calomnie poursuit les républicains, mais avec de la fermeté il est facile de la faire taire. Hier, me trouvant au poste de la place d'Albon, on a parlé politique et naturellement j'ai soutenu mes principes. M'étant absenté, il paraît qu'un rapport a été fait à l'officier et à mon retour il m'interpella de laisser mon fusil à la descente de la garde, sous prétexte que j'étais communiste, c'est le mot dont on se sert contre les républicains; alors j'ai demandé à voir ceux qui avaient amplifié et travesti ce que j'avais dit; l'officier ayant fait rassembler les gardes nationaux, leur a demandé de répéter les paroles qu'ils m'attribuaient, personne n'a voulu le faire en ma présence, et je dois rendre justice à cet officier il les a traités de lâches et de calomnieux. Fort alors de mon droit j'ai voulu laisser mon fusil contre un reçu, puisque l'injure m'avait été faite, mais l'officier s'y est refusé d'une manière toute particulière et comme s'il eût compris la portée de sa menace arbitraire; j'ai été contraint de remporter mon arme, au déplaisir de mes calomnieux.

J'en conclus que les républicains, communistes ou autres, ne doivent pas se laisser intimider, et loin de les désarmer on les prier de vouloir bien continuer à monter la garde et à faire patrouille; j'en conclus encore que si on cherche à faire de la réaction, ce n'est pas par le courage que brillent les réactionnaires.

Salut et fraternité.

P. DURAND.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

30 JUIN. — Le citoyen Valois est nommé pour aller à Paris, défendre les droits de la ville relativement à la question financière. — Le chantier de Perrache est licencié; le citoyen Loysan demande qu'il en soit de même de celui de Montplaisir. — Le citoyen Pailleron demande la réorganisation de l'état-major de la garde nationale. — Le citoyen Hodieux demande que la mairie retire aux clubs les locaux des établissements publics. — Le citoyen Bacot défend le droit d'association, mais convient que l'administration n'est pas tenue de fournir des locaux, et que même les malades souffrent de la présence du club de l'hôpital. — Les citoyens Bouchardy et Loysan signalent des propos subversifs de l'ordre, sans lequel la démocratie ne peut subsister, tenus dans certains clubs. — Différentes questions d'intérêt général, relativement au prix de la viande, et aux théâtres, sont agitées.

6 JUILLET. — Une adresse à l'Assemblée nationale a été votée sur la proposition du citoyen Bacot, et malgré l'opposition du citoyen Carle et de quelques autres.

N. D. N. Nous avons su que cette opposition avait pour but seulement de faire respecter le principe que les conseils municipaux n'ont pas le droit de faire des

adresses politiques, principe que nous avons soutenu nous-même, et qu'il nous paraît, en effet, juste de maintenir; autrement la démocratie serait accusée de suivre les errements de la monarchie.

Croix-Rousse, 9 juillet 1848.

Citoyen Rédacteur,

Jeudi dernier a eu lieu le service funèbre des victimes de juin à l'église métropolitaine de Saint-Jean. Comme d'usage, tous les corps constitués ont été invités, et ils s'y sont rendus en plus grand nombre que d'habitude. On ne peut que louer cet empressement, mais ce qui a surpris, c'est de ne voir qu'une écharpe neuve, celle du citoyen Martin Bernard; les autres autorités et notamment les conseillers municipaux n'auraient-ils pas dû se décorer de cet insigne, n'eût-ce été que dans l'intérêt de la fabrique lyonnaise si languissante? En attendant qu'on ait trouvé la solution du problème de l'organisation du travail qui occupe la société, cela aurait donné du pain à quelques ouvriers, fait entrer quelques écus dans la circulation.

La même remarque peut être faite sur l'absence presque complète de crêpe au bras, aux dragonnnes des épées, etc.; un grand nombre s'en est dispensé. Il ne faudrait cependant pas oublier que Lyon est une ville de commerce, et que l'industrie de la soie est la base de sa prospérité. En servant cette industrie, on aurait en même temps, donné un caractère plus imposant à la cérémonie.

Salut et fraternité.

LACOMBE, fabricant d'étoffes de soie.

CLUB DE L'ÉGALITÉ (1).

1^{er} JUILLET. — Le citoyen Vincent, délégué au club central, rend compte de la discussion qui a eu lieu sur le règlement. L'article 10 a été amendé. La commission de 29 membres ne sera nommée que pour trois mois et pourra être révoquée. L'article 22 a été rayé, les clubs ne devant payer que la cotisation hebdomadaire à laquelle il se sont soumis.

— Le citoyen Bonnet prononce un discours sur les derniers événements et sur la nécessité d'améliorer le sort des travailleurs, par de sages réformes, qu'il indique avec clarté et dont il fait ressortir les avantages; il est vivement applaudi.

— La discussion est ouverte sur le projet de constitution; plusieurs membres y prennent part, le club décide qu'après la discussion générale, on présentera des amendements, et que, s'ils sont adoptés on coordonnera le tout pour l'adresser aux représentants du Rhône, afin de les faire valoir dans le sein de l'Assemblée nationale.

4 JUILLET. — Lecture est donnée du règlement du club central par lequel un comité directeur de onze membres est institué, ce comité directeur sera renouvelé tous les trois mois. Les membres qui le composent en ce moment sont les citoyens Grinand, président du club central; Rougé et Rondeau, vice-présidents; Ratel et Dalliet, secrétaires; Combes, président de la commission de délégation; Bressac, de celle de correspondance; Remond, de celle d'affiliation; Borel, de celle des finances; Vincent, de celle des procès-verbaux; et Vindry, de celle dite de secours.

Cet *Undecemvirat lyonnais* donne lieu à une interpellation du citoyen Côté qui n'a pas de suite, le règlement étant un fait accompli.

— Le club procède à la nomination de trois délégués dont les fonctions expireront le premier août, le règlement particulier du club ayant statué que leur élection se ferait tous les mois. Les citoyens Chol, Durand et Esprit ont été nommés délégués.

— Le citoyen Vincent, rend compte d'un incident qui a eu lieu au club central, au sujet d'un article intitulé *trop tard* inséré dans le n° 11 de la *Tribune lyonnaise*; un membre avait fait la motion que le club de l'égalité fut tenu de cesser son affiliation ou d'expulser de son sein le citoyen Chastaing, rédacteur en chef de la *Tribune*; le citoyen Vincent a fait comprendre que ce serait une atteinte à la liberté et après une discussion orageuse il a été passé à l'ordre du jour sous le prétexte que le journal et le rédacteur n'en valaient pas la peine, (voyez l'article le club central).

— La *Tribune lyonnaise* jouait de malheur dans cette séance car elle a encore été mise sur la sellette par le citoyen Bonnet au sujet d'une note mise au bas du compte-rendu du club de l'égalité inséré dans le même n° 11. Cette note a été l'occasion d'un discours brillamment écrit et réitéré avec chaleur, mais qui, selon nous, a le tort d'être virulent et à côté la question. Le citoyen Chastaing a pris la parole et s'est empressé de déclarer que dans cette note il n'avait eu en vue ni le citoyen

(1) En ouvrant nos colonnes au club de l'égalité, nous avions pensé lui rendre service, car toutes les sociétés désirent que la presse rende compte de leurs travaux. Par ce moyen elles se mettent en communication avec tous ceux qui ne peuvent y assister, elles acquièrent de l'importance auprès de l'opinion publique. Ce service a paru être méconnu dans la séance du 6 juillet; comme nous ne voulons pas être payé par des tracasseries pour une complaisance gratuite de notre part, nous nous abstiendrons dorénavant de cette publicité qui nous absorberait une colonne et aurait pu nous en absorber davantage si la discussion de la constitution prend au club de l'égalité les proportions qu'elle nous semble mériter.

Bonnet ni aucun autre membre du club, mais qu'il avait parlé en thèse générale et que, sous ce rapport, il n'avait rien à rétracter. Le citoyen Bonnet est convenu qu'il avait parlé sous la préoccupation d'une idée d'attaque personnelle que cette explication détruisait complètement. S'il l'eût su il se serait abstenu de soulever une question fâcheuse. Nous croyons devoir réitérer notre déclaration parce qu'elle est absolument vraie et si le citoyen Bonnet n'eût pas cédé à une susceptibilité exagérée, il l'aurait comprise de suite: une lecture réfléchie l'en convaincra s'il lui restait le moindre doute.

6 JUILLET. — On demande la continuation de la discussion sur la constitution; le citoyen Chastaing, déclare qu'il se met à la disposition du club mais refuse de se conformer à l'ordre du jour fixé par le club central, il prétend que ce serait accorder à ce club une suprématie qui annulerait les clubs particuliers. Une discussion s'engage et le citoyen Coster, vice-président, prend texte pour revenir sur la séance du 4, en demandant formellement que le citoyen Chastaing, vu son opposition envers le club central, soit exclu; les citoyens Vincent, Durand, Rubelin, Troncy, Esprit et Ancian, s'opposent à cette mesure. Le citoyen Coster persistant à vouloir la mettre au voix, le club refuse et alors le citoyen Coster déclare donner sa démission; cette démission n'est pas acceptée.

LE CLUB CENTRAL ET LE REDACTEUR DE LA TRIBUNE LYONNAISE.

Une motion singulière a été faite dernièrement au Club central; elle a été repoussée, il est vrai, mais nous devons en parler, afin de montrer comment certains hommes, qui se disent démocrates, comprennent la liberté. Cette motion consistait à demander au Club de l'égalité l'exclusion du rédacteur de la Tribune lyonnaise, sous peine de rompre l'affiliation. Ainsi la presse cesserait d'être libre dans ses appréciations; les clubs auraient le droit de censurer les écrivains qui en font partie, et par-dessus tout le Club central imposerait sa domination aux clubs qui lui sont affiliés. Quelle monstruosité si tel pouvait être le résultat des grands principes de liberté, égalité, fraternité, proclamés par la presse bien avant que les clubs s'ouvrirent, et que la presse continuera de défendre, car elle seule a la force suffisante pour les faire prévaloir!

Au reste cet acharnement nous honore, et nous dirons au Club central ce que nous avons dit en d'autres occasions: n'a pas des ennemis qui veut. C'est en vain que le Club central a repoussé cette motion, sous le prétexte que la Tribune et son rédacteur n'en valaient pas la peine. L'injure ne nous atteint pas, puisque nous nous plaignons à la reproduire: c'est qu'entre le Club central et nous, il y a toute une population pour nous juger. Si le Club central avait repoussé la motion au nom de la liberté de la presse, nous nous serions abstenus d'en parler, car nous n'avons pas le sot orgueil de vouloir nous grandir outre mesure; mais par son vote, il nous a donné un motif nouveau de signaler sa tendance, de dévoiler ses dangers, et nous devons remplir notre mission. Individuellement le journaliste n'est rien, c'est pourquoi sa personnalité doit s'effacer; mais, la plume à la main, il exerce un apostolat: l'apostolat a ses devoirs.

La Tribune Lyonnaise est le premier journal qui ait attaqué le Club central; elle est le seul journal qui put le faire sans danger pour la démocratie, par conséquent avec succès. Voilà le motif de la haine du Club central: nous le concevons parfaitement. Que pouvait lui importer l'opinion des journaux légitimistes, tels que: la Gazette de Lyon et l'Union nationale, qui ont reproduit nos articles? Que plus tard, et lorsque le danger était moindre, le Courrier de Lyon, le Salut public, la Liberté, aient attaqué le Club central, peu importait encore. Les deux premiers ne sont que les échos du parti philippiste; le dernier est un nouveau venu, et n'a pu conquérir encore une place dans l'opinion publique. Mais la Tribune lyonnaise était à l'avant-garde de la démocratie bien avant février: son républicanisme ne saurait être suspect; ses sympathies pour la classe prolétaire, dans laquelle elle a de nombreux adhérents, sont connues; sa devise est celle du drapeau de novembre 1831. Cette devise lui appartient, car elle fut celle de l'Echo de la fabrique auquel elle a succédé et le rédacteur, mis au ban du club central, a combattu depuis dix-huit ans pour la cause démocratique sans désirer ni recevoir d'autre salaire que le triomphe de ses idées. Ce sont là des faits constants qui donnent de la force au rédacteur de la Tribune. Nul ne peut se dire républicain avant ou

plus que lui, ses idées font foi d'une opinion invariable. On a essayé de l'abattre par la calomnie; il a longtemps dédaigné cette arme des lâches mais lorsqu'il l'a sommée deux fois, par la voie de la presse, la calomnie s'est tue. Elle se taira toujours devant un homme de cœur qui la regarde en face.

L'article qui a éveillé la colère du Club central est celui de notre dernier numéro, intitulé trop tard; il nous serait facile de le justifier, même en le restreignant au fait spécial de l'enlèvement des canons de la Croix-Rousse et en admettant que la proclamation du Club central ait été involontairement retardée par la faute de l'imprimeur, comme ou nous l'a dit officieusement. Mais il est évident qu'une question plus grave nous divise, et, puisque le Club central nous y force, nous ne reculerons pas devant sa provocation. Cette question est celle que nous avons soulevée dans notre article y a-t-il deux gouvernements? inséré dans le n° du 10 mai.

Nous persistons à dire que le Club central a nui à la cause démocratique de telle sorte que sa dissolution est le seul service qu'il pourrait rendre à la démocratie. Nous ferons plus que le dire, nous allons le prouver, et l'on comprendra alors pourquoi nous, républicain connu, nous lui avons toujours été hostile.

Le Club central représente d'une manière plus ou moins complète, les clubs, les chantiers et quelques corporations d'ouvriers; or nous demandons si les clubs, les chantiers et les corporations d'ouvriers sont toute la démocratie lyonnaise. Le Club central a donc commis une usurpation sur la souveraineté du peuple, car aucune fraction du peuple n'a le droit d'exercer isolément l'acte de cette souveraineté. Lorsque, sous la monarchie des comités patriotes se formaient pour les élections, ces comités, composés d'hommes influents et de bonne volonté, faisaient appel à tous les patriotes sans distinction; ils leur soumettaient, par la voie de la presse, des candidats connus que chacun pouvait discuter, et ils n'exerçaient qu'une pression morale et pacifique sur l'opinion. Le Club central a-t-il agi ainsi? non; il s'est cru le droit de faire voter dans les Clubs une liste de candidats, et sans aucune discussion publique il a voulu imposer cette liste à tout un département; il a substitué l'intimidation à l'action régulière et intelligente de la presse; il s'est cru le plus fort, et il a érigé la force en droit; parlant au nom d'une minorité, il a voulu contraindre la majorité à subir sa loi. Pour lui la révolution de février n'a été que la substitution d'une oligarchie prolétaire à l'oligarchie de l'aristocratie. Nous ne voulons ni de l'une ni de l'autre: nous avons horreur de toutes les tyrannies. La démocratie véritable se trouve entre ces deux extrêmes; elle est non le triomphe de la force, mais celui de l'intelligence. Les élus du Club central étaient-ils donc les plus intelligents de tous les démocrates? Sans vouloir faire une distinction contraire au dogme de l'égalité sociale, que nous avons les premiers, à Lyon, proclamé (1), nous dirons: du citoyen Sauzet au citoyen Vindry n'y avait-il donc aucun point intermédiaire où il était nécessaire de s'arrêter pour ne pas rompre brusquement les traditions sociales? L'humanité marche-t-elle ainsi par sauts et par bonds? Non, le progrès est lent, mais continu: il ne s'agit pas de renverser brutalement l'échelle de haut en bas, mais tous les échelons doivent être égaux entre eux et se prêter un mutuel appui, dans un ensemble harmonique. Avant d'appeler les hommes à vivre en frères, selon les lois de l'Evangile, il faut les accoutumer à pratiquer la justice dont la fraternité est l'héroïsme, si nous pouvons nous exprimer ainsi. On ne commence pas un édifice par le faite: l'émancipation complète du prolétariat est le couronnement de l'édifice social; cet édifice ne sera achevé que lorsque le couronnement aura été placé; mais redisons-le à satiété: l'émancipation morale doit précéder l'émancipation physique, parce que la loi du progrès est que l'intelligence gouverne et non la force, et le devoir de la société est d'appeler tous les hommes à développer leur intelligence. Le Club central n'a voulu représenter que la force: il a donc été antidémocratique, anti-social; il a trompé les classes déshéritées et souffrantes, en les engageant à le suivre dans un chemin sans autre issue que l'anéantissement de la civilisation, dans un chemin qui les éloigne du but glorieux que l'humanité doit atteindre.

(1) V. Echo de la Fabrique, 1832.

Le Club central a été vaincu, et nous ne pouvons nous réjouir de sa défaite, parce qu'elle a rejaili sur la cause sacrée que nous défendons depuis si longtemps. C'est à lui qu'est due la réaction puissante de l'aristocratie. Insensé! ne devait-il pas savoir que la corde trop tendue se brise; que les exigences injustes en suscitent d'autres non moins injustes, et qu'on n'atteint point le but lorsqu'on le dépasse.

Que des hommes simples puissent de bonne foi croire à l'empire de la force, croire même qu'on n'en a pas assez fait, nous les excusons, et notre tâche est de les éclairer. Mais que des hommes se posent à la tête de la société pour la conduire, et montrent une telle ignorance des lois providentielles de l'humanité, nous ne pouvons les excuser.

La faiblesse réclame un pardon légitime,

Mais de tout grand pouvoir l'abus est un grand crime.

Par le fait du Club central, la démocratie a perdu ce qu'elle avait gagné depuis 1830, et dont février devait lui garantir la possession. Il s'agissait d'organiser la démocratie par des lois sages et fortes, de supprimer les abus d'une société que le virus aristocratique a imprégné depuis six mille ans; c'était tout un ordre social nouveau à faire entrer dans les mœurs. Qu'a fait le Club central pour y parvenir? quelles grandes pensées sont sorties de son sein? quels projets d'amélioration a-t-il mis au jour? Il s'est borné à diviser la société en deux classes, à les rendre hostiles l'une à l'autre; il n'a fait que reconstituer l'aristocratie qui demandait pour tout bienfait de la laisser mourir en paix. Et comment a-t-il fait cela? en effrayant la population par des systèmes mal conçus, sans réalisation possible; en substituant des intérêts à des idées; en menaçant l'ordre public, base de la société, et sans lequel la démocratie ne peut se développer et s'organiser; en singeant une époque grandiose, en ressuscitant des discordes passées. C'est le besoin de l'ordre, c'est cette passion de l'unité qui a permis à la réaction aristocratique d'élever la voix. Niera-t-on ce besoin de l'ordre, et dira-t-on qu'il n'a fait que servir de prétexte? En ce qui concerne l'aristocratie ce n'a pas été, mais ce sera bientôt un prétexte, nous le disons hautement; en ce qui concerne la démocratie, l'ordre est une nécessité, et il nous faudra bientôt rouvrir la lutte avec l'aristocratie pour l'empêcher de pousser trop loin les conséquences de la victoire commune sur la démagogie. Le Club central lui-même ne témoigne-t-il pas, par le fait de son existence, que la centralisation, haute expression de l'ordre, est indispensable? Dès lors comprend-il pourquoi la démocratie sincère ne s'est pas jointe à lui? C'est qu'il rompait cette centralisation; il constituait un gouvernement à côté, en face de celui de l'Etat. Comprend-il que ce qui était bon sous la monarchie ne peut l'être sous la république? Cette dernière étant l'expression des droits de tous, ne peut souffrir dans son sein une action divergente, car toute action divergente devient nécessairement hostile, et le gouvernement ne peut être d'un côté et la société d'un autre, sans qu'il y ait lutte: c'est ce qui est arrivé depuis 1815. Depuis 1815, il y a eu lutte entre la société et le gouvernement, pourquoi? parce que le dernier était dans un état perpétuel d'antagonisme vis-à-vis de la société: celle-ci voulait la démocratie, l'autre était le représentant de l'aristocratie.

La question a changé en février: la démocratie a conquis le pouvoir; il fallait lui donner le temps de s'organiser. Le Club central, en se constituant gouvernement, déclarait la guerre à la république; nous n'avons pas voulu, et ceux qui partagent notre opinion sont nombreux, nous n'avons pas voulu nous associer à cette guerre impie.

C'est par la presse, c'est par les réunions populaires libres, indépendantes; c'est par le sage emploi du suffrage universel que nous voulons éclairer un gouvernement qui est le nôtre.

Maintenant que l'opinion publique juge entre le Club central et nous! nous nous bornons à cette réponse à une attaque déloyale et libéricide, qu'il n'a pas su réprimer convenablement, et nous n'étendrons pas plus loin la nomenclature des griefs que la démocratie a contre lui; mais nous dirons en terminant que le Club central a ressuscité la faction Hébertiste. Nous restons, quant à nous, avec la Convention, avec Robespierre et St-Just; nous ne consentirons jamais à aller au-delà.

Marius CHASTAING.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Audience du 21 juin 1848.

M. BRISSON, président.

Le chef d'atelier, doit-il à l'ouvrier tisseur, la moitié du prix de la façon? — (ancien usage). — Oui.

Les indemnités que le négociant doit au chef d'atelier, pour frais d'ajustement du métier sont-elles comprises dans le prix de la façon? — Non.

Le chef d'atelier peut-il imputer sur la part afférente à l'ouvrier, les déductions qui lui sont faites pour fournitures de remises? — Non.

Bernard, ancien chef d'atelier devenu compagnon, dit avoir tissé une pièce gros-de-naples, pour drapeaux, de la commission du gouvernement, dont le prix a été payé un franc le mètre, et réclame pour son travail, la moitié du prix, soit 50 centimes.

Berthier allègue que le prix de quatre-vingt cent. est le seul véritable, l'indemnité de vingt centimes ajoutée au prix, étant en compensation des frais de remise, peigne et remettage, faits pour une seule pièce. Le conseil a prononcé :

Attendu qu'il est d'usage de payer à l'ouvrier tisseur, au moins la moitié du prix de la façon sur les articles unis;

Attendu que dans le prix de la façon, est compris la fourniture des harnais;

Attendu que l'on ne saurait comprendre les indemnités allouées au chef d'atelier pour frais de remettage, ajustement du métier, comme façon due à l'ouvrier;

Considérant, que le prix de la façon, dans le cas qui se présente est de quatre-vingt-dix centimes : par ces motifs, le conseil dit que la part de l'ouvrier sera de 45 centimes.

La demoiselle Morel, jeune ouvrière, vient former la même demande contre Gagnin, chef d'atelier. Le conseil a rendu un jugement conforme à la première décision.

Alors un membre de la commission de travail a cru devoir demander à faire des observations. Il dit que la commission de travail n'a entendu délivrer des cartes d'admission, pour le tissage des drapeaux et écharpes du gouvernement, qu'aux chefs d'ateliers, sans ouvrage, pour être tissés par eux-mêmes ou par leurs familles; mais il dit que dans sa pensée, le chef d'atelier doit payer la moitié du prix.

Où. Nous ne discuterons point ce que ce dire peut avoir de contradictoire avec l'affiche de la commission; cela nous mènerait trop loin, et nous ne voulons pas ôter à l'œuvre du gouvernement son caractère de bienveillance. Nous ferons seulement observer, que ce membre du comité de travail, n'avait pas cru devoir intervenir dans la première cause, où le motif aurait dû être le même pour lui. Faisons ensuite remarquer que d'abord il déclare que la commission aurait eu la pensée de soulager la misère des chefs d'atelier, pères de famille et par conséquent d'exclure les ouvriers et ouvrières qui n'avaient pas les mêmes charges, comment se fait-il alors qu'il veuille accorder à ces derniers la plus grande part dans les bénéfices. X.

FABRIQUE DE LYON.

Le citoyen Rozy, teneur de livres, a bien voulu nous communiquer un discours prononcé par lui dans une nombreuse réunion de chefs d'ateliers. Nous en extrayons les passages suivants, ne pouvant le publier en entier.

Tandis que l'on se dispute sur les moyens de rendre les hommes heureux, le sort de ces derniers s'empire chaque jour davantage.... tout souffre, tout languit, la société ne peut plus se maintenir sur ses vieilles bases qui croulent de toutes parts.... tous les hommes sont égaux, tous doivent être rétribués selon leurs œuvres, l'exploitation des hommes par l'homme doit disparaître; car vouloir que la fortune, les jouissances, le bonheur soient le partage de quelques-uns et que les peines, les souffrances et la misère soient le partage des autres, est un crime de lèse-humanité. Dans les écrits des nombreux socialistes, il y a de belles et bonnes choses, mais la plupart ne seront applicables que lorsque les hommes y seront préparés par l'éducation. Vouloir renverser complètement une société gangrenée pour en élever une nouvelle est un fait impossible. Le progrès ne se fait que lentement, l'histoire des peuples en est une preuve convaincante.... chaque chef d'école sociale demande de l'argent au gouvernement pour commencer en petit, assurant que bientôt son système prendra des proportions colossales, mais rien ne se fait et l'ouvrier manque de pain. S'il n'est pas encore possible d'appliquer les idées des socialistes, il faudrait au moins recourir à des moyens qui pussent améliorer le sort des travailleurs selon la localité et le genre d'industrie.

Le citoyen Rozy, après diverses considérations sur la fabrique lyonnaise, propose l'établissement d'un comité industriel, composé d'autant de mar-

chands-fabricants que d'ouvriers, lesquels seraient nommés annuellement au scrutin; ils comprendraient des représentants de toutes les catégories industrielles, les séances seraient publiques. Chaque catégorie formerait un bureau, le rapporteur de chaque bureau ferait connaître à l'assemblée entière le résumé de ses travaux. Lorsque des questions, touchant l'organisation du travail, auraient été débattues et régulièrement acceptées, on en référerait au comité du travail de la Constituante qui les examinerait et leur donnerait force de loi.

Le comité industriel une fois établi, il obviendrait aux abus si funestes à la classe travailleuse et même à la classe commerçante. D'abord il fixerait le prix de tous les articles invariables, tels que velours unis, gros de naples, satin, etc. Les articles les plus difficiles à taxer sont les articles nouveautés parce qu'ils se divisent à l'infini. Malgré leur diversité le comité les fixerait avec autant de facilité que les articles unis. Remarquons que les négociants qui font fabriquer la nouveauté, préparent leurs échantillons à l'avance; les chefs d'ateliers qui feront ces échantillons les porteront au comité, expliqueront les difficultés du travail et feront connaître ce qui peut être fabriqué par jour en fixant la journée sur un ouvrier ni trop fort ni trop faible et le prix serait porté sur chaque échantillon. Le négociant établira là dessus son prix de revient; il ne pourra pas faire concurrence à un confrère en vendant meilleur marché le même article, l'ouvrier lui-même n'aurait point à débattre isolément le prix de la façon; il n'arriverait pas que trois ouvriers, fabriquant le même article, seraient payés trois prix différents et cela par le même négociant. La façon d'un article une fois fixée, elle serait invariable à moins toutefois que le comité en décidât autrement, l'ouvrier n'aurait point à discuter le prix avec le négociant ce qui est presque toujours un sujet de difficulté.

Le citoyen Rozy fait ressortir les avantages de cette fixation de prix à l'égard des compagnons de fabrique et les inconvénients qui rejaillissent sur le négociant des discordes qui arrivent quelquefois entre les chefs d'atelier et leurs ouvriers. Il explique comment, par ce fait d'un comité industriel, le conseil des prud'hommes aurait une base plus certaine pour ses jugements. Il trace un programme des améliorations que ce comité industriel, espèce de chambre de commerce ouvrière, pourrait introduire dans l'industrie soit en empêchant l'exportation des soies teintes, soit en anéantissant la concurrence des métiers à la campagne et celle des communautés religieuses; il aurait droit de s'occuper de toutes les questions industrielles. Ce comité est préférable à un tarif dont l'acceptation par tous est douteuse et dont rien ne garantirait la scrupuleuse exécution.

Le discours du citoyen Rozy se termine ainsi :

Le comité industriel détruirait la concurrence que les négociants se font entre eux, concurrence mille fois plus funeste que celle étrangère dont on fait tant de bruit. La concurrence entre les ouvriers disparaîtrait, ils n'auraient point demander de l'ouvrage au-dessous de la valeur réelle connue de tous. L'antipathie, l'inimitié, la haine seraient bientôt remplacées par l'amitié, l'estime et une entente cordiale; l'égoïsme serait forcé de courber la tête sous un pouvoir qui l'écraserait. Nous devons saisir avec empressement tous les moyens qui peuvent amener la réalisation du symbole inscrit sur le drapeau de la France, *liberté, égalité, fraternité.*

USTENSILES de fabrique. — Les citoyens A. M. P. Desvignes et J. Bounod, demeurants à la Croix-Rousse, rue du Viard, n° 1, proposent la fondation d'une société générale pour la centralisation des ustensiles entre les ouvriers et les marchands fabricants d'étoffes de soie, sur une base économique et fraternelle, à laquelle nous devons applaudir. Nous souhaitons que cette entreprise, qui nous paraît sagement conçue et qui serait une véritable amélioration, soit bientôt mise en pratique et réussisse.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON.

Séance du 5 juillet 1848.

PRÉSIDENCE DE M. MENOUX.

16 membres sont présents. — Hommage est fait à la société de la brochure suivante : *du malaise de la classe ouvrière et de l'institution des prud'hommes appliquée à l'organisation du travail dans la fabrique lyonnaise*, par Ph. Thierriat, mis au rapport de M. Fraisse.

M. Vingtrinier, communique à la société la 2^e partie de son rapport sur les courses archéologiques dans le Bugy, par M. Siran, membre correspondant.

M. d'Aigueperse, lit quelques pages de ses souvenirs d'Italie : *Rome vue de la tour du capitole.*

Seront entendus à quinzaine MM. Chambeyron, Lacroix, Brosse et Higniard.

NÉCROLOGIE. — La patrie vient de faire une grande perte, car la mort d'un citoyen qui l'honore est un grand public. CHATEAUBRIAND est mort à Paris le 14 juillet, à huit heures du matin; il était né le 4 mai 1768, à

Combourg, près St-Malo, où ses restes mortels vont être transportés sous la conduite de trois de ses collègues que l'académie a délégué. Nous ne pouvons complètement sympathiser avec l'homme politique, quoique depuis plusieurs années il se soit rallié à la cause de la liberté, tout en conservant une espèce de culte pour la royauté légitime; nous savons qu'il a regretté son pamphlet de 1814 contre Napoléon, mais ces réserves faites, il nous est doux de payer un juste tribut d'éloges à l'auteur du *Génie du christianisme*, d'*Atala*, des *Natchez*, des *Martyrs*, etc.

Le journal la Presse va publier les *Mémoires d'Outre tombe*, qu'elle avait acquise de cet illustre écrivain.

L'éloge de Chateaubriand est un magnifique sujet; nous espérons qu'il se trouvera un républicain pour l'entreprendre. Avis au citoyen Pezzani qui nous a déjà promis celui de Ballanche.

CANCANS POLITIQUES ET AUTRES.

On a demandé la fermeture des clubs : qui donc? c'est odieux.

L'Europe ne se plaindra pas de notre irrégularité. C'est un Bedeau qui est aux affaires étrangères; heureusement ce bedeau, en guise de cierge, porte un sabre.

Nous sommes surpris d'apprendre que l'Union nationale et le Peuple souverain, malgré leur antipathie apparente, ont LE MÊME RÉDACTEUR. On peut lire dans le n° du 11, de ces deux journaux, un article, du *questionnement des journaux*, qui renferme six paragraphes, formant vingt-huit lignes, totalement identiques. Ce ne saurait être un simple effet du hasard. Grâce au club de l'égalité on ne dira pas que le club central n'a pas d'esprit.

COMMENT ON ÉCRIT L'HISTOIRE OU L'INCONVENIENT DE LIRE DEUX JOURNAUX LE MÊME JOUR.

On se souvient de cet épisode intéressant des journées de Février. Un garde municipal allait être massacré lorsque une jeune fille, qui ne l'avait jamais vu, l'arracha à une mort certaine, en se jetant à son cou et en l'embrassant comme s'il eût été son père. Devant cette scène de pitié filiale le peuple s'arrêta, et la victime que sa juste vengeance allait immoler fut sauvée.

Nous aurions voulu connaître le nom de cette héroïne de l'humanité, mais elle s'était dérobée à la reconnaissance de l'homme qu'elle venait de sauver, et son nom était resté inconnu. Aucun journal ne l'avait révélé jusqu'à ce jour. Heureusement le *Corsaire* du 20 juin dernier, que les lecteurs veulent bien prendre note de cette date, nous donne la suite de cette histoire (1).

Marie Béguet, c'est, selon lui, le nom de cette jeune fille, réduite à la plus affreuse misère, malade, était entrée à l'hôpital; mais le garde municipal qui lui devait la vie, ayant obtenu une place lucrative, a voulu acquitter sa dette, et après des recherches nombreuses, étant parvenu à découvrir l'asile de Marie Béguet, il lui a offert sa main et sa modeste fortune. Comme il était encore jeune et beau garçon, Marie Béguet a accepté, et un mariage auquel la reconnaissance et l'amour ont présidé a été célébré aux applaudissements de tous ceux qui connaissaient cette histoire.

Nous n'avons pu qu'abrégé le récit du *Corsaire*, et c'est dommage, car, sous sa plume élégante et facile, ce simple récit est devenu un drame attachant.

Nous étions émus délicieusement lorsque le hasard a voulu que nous jetions les yeux sur la quatrième page du journal la *Réforme* du 20 juin. Nous avons prié les lecteurs de se souvenir de cette date.

Or, qu'avons-nous vu? La *Réforme* annonce, le plus prosaïquement du monde, que le citoyen Joseph Favre, soldat au 5^{me} régiment d'artillerie, demande à connaître la jeune fille qui lui a sauvé la vie au mois de février, en se jetant à son cou et en assurant au peuple que c'était son père. Il prie instamment ceux qui pourraient la retrouver de lui en donner avis au bureau du journal, ou chez Meunier, bijoutier, rue Grenier-Saint-Lazare, à Paris.

Qui a menti de la *Réforme* ou du *Corsaire*? Nous voudrions que ce fut le premier journal. N'est-il pas fâcheux de perdre, par la lecture d'une simple et malencontreuse annonce, l'illusion d'un doux mensonge? Impitoyable annonce, ne pouvais-tu donc attendre quelques jours encore ou paraître plus tôt! mais le pour et le contre juste le même jour! On avouera que le hasard fait des tours singuliers.

Et voilà cependant comment on écrit l'histoire.

(1) Le *Courrier de Lyon*, du 24 juin, lui a ouvert ses colonnes (v. le feuilleton *Histoire du cœur*). — La *Gazette de Lyon* a aussi reproduit cette anecdote.

Le gérant, BILLION.

Lyon Impr. de Rodanet et Comp., r. de l'Archevêché, 3.

DES CAUSES DU MALAISE SOCIAL ET DE LEUR REMÈDE OU ASTROLOGIE par Marius CHASTAING, 1^{re} partie, in-12 : prix 50 c. au bureau de la *Tribune lyonnaise*.